



Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statut d'emplois 78 rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences	Note de mobilité DGER/SDEDC/2026
--	--

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 01/09/2026

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 9

Objet : premier appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLEFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2026

Destinataires d'exécution
Administration centrale (DGER et SRH) Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2026. Elle organise le premier des deux appels à candidatures sur ces postes.

Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis (CFA), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements.

Les emplois ouverts au recrutement sont régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles et donnent lieu à détachement.

Textes de référence : Décret n°2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Arrêté du 8 avril 2025 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

Note de service SG/SRH/SDCAR/n°2020-31 du 16 janvier 2020 diffusant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité ;

Charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020).

Les postes de direction en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sont pourvus dans le cadre d'une procédure spécifique de mobilité et de recrutement. Il s'agit des postes de direction ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centres constitutifs régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence et dont la liste est fixée par l'arrêté du 8 avril 2025 pris pour l'application de ce décret (« *arrêté-liste* »).

La présente note de service a pour objet, d'une part, d'assurer la publication des postes susmentionnés qui sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2026, d'autre part, de présenter les modalités de candidature ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1^{er} septembre 2026, en complément de la charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (hors IEA), disponible en ligne sur le site ministériel BO.Agri [note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-101>].

Elle comporte les trois parties suivantes :

A – Dispositions générales ;

B – Cas particuliers ;

C – Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2026.

A – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction en EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, **doivent obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact, avec les autorités mentionnées sur la fiche du poste qui les intéresse, publiée en annexe de la présente note**. Il s'agit du directeur de l'EPLEFPA pour les postes de directeur adjoint ou de directeur de centre constitutif, de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), autorité académique, pour les postes de directeur d'EPLEFPA. Cette étape préalable obligatoire permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte, des caractéristiques, des objectifs attendus du poste visé. Les coordonnées correspondantes figurent au bas des fiches de poste.

L'accès à ces postes se fait par voie de détachement pour les candidats remplissant les conditions d'accès au statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, les conditions d'accès au statut d'emploi sont rappelées en partie II de la présente note.

Les candidats retenus ne remplissant pas les conditions d'accès au statut d'emploi pourront être affectés en qualité de « faisant fonction » pour la durée de l'année scolaire 2026/2027.

Sous réserve des nécessités de service, la mobilité des directeurs, qu'ils soient ou non détachés dans un emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en EPLEFPA, est annuelle et prend effet à la rentrée scolaire suivante.

La campagne annuelle de mobilité repose sur deux appels à candidatures. Le premier appel est organisé par la présente note de service. Il est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A. Il est également ouvert aux agents contractuels du ministère en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) dont la fin est prévue au 31 août 2026.

Recrutement contractuel CDD

Le recrutement est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires puis aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

En cas de recrutement infructueux des candidats énoncés précédemment, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Les résultats seront publiés le vendredi 20 mars 2026.

Le second appel à candidatures, prévu le jeudi 26 mars 2026, sera ouvert aux mêmes candidats. Les résultats en seront publiés le mercredi 13 mai 2026.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne feront l'objet d'une publication au fil de l'eau pour assurer une prise de poste au 1er septembre 2026 au plus tard.

La durée d'affectation sur les postes de direction en EPLEFPA doit permettre d'assurer un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau. En tout état de cause, l'ensemble des emplois de direction en EPLEFPA sont inscrits sur l'arrêté-liste. Le décret du 5 novembre 2019 limite à huit ans la durée totale d'affectation sur le même poste (article 6 : « La nomination dans les emplois régis par le présent décret est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une **durée maximale de quatre ans renouvelable une fois**. »).

Le renouvellement à l'issue de la période de quatre ans peut intervenir sur demande expresse de l'agent, formulée trois mois au plus tard avant le terme de la période de quatre ans, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi. Par ailleurs, le statut d'emploi n'autorise que deux situations de « prolongation exceptionnelle » du détachement dans le même emploi, sur demande expresse de l'agent, dans la limite de deux ans suivant le terme de la durée maximale : soit pour permettre d'assurer la liquidation des droits à pension au taux maximum, soit pour un fonctionnaire se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge qui lui est applicable. La prolongation peut être accordée par le service des ressources humaines (SRH) du ministère sous réserve de l'intérêt du service, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi, pour une durée plafonnée à deux ans (article 7 du décret 2019-1135 du 5 novembre 2019).

Conformément à la charte de gestion du 11 février 2020 mentionnée en référence, les personnels primo-détachés dans le statut au titre de la fonction de directeur adjoint ou de directeur de centre depuis l'année scolaire 2024-2025, qui souhaitent solliciter leur réaffectation sur le poste antérieur d'enseignant ou de CPE qui leur a été préservé, doivent en faire la demande formelle auprès du service des ressources humaines (SRH), avec copie à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avant le mercredi 25 février 2026, date d'ouverture de la campagne relative aux emplois d'enseignant et de CPE, conformément au courrier notifié en ce sens.

Sont publiés au 1^{er} tour de la mobilité :

- Les postes réputés vacants suite au départ effectif de l'occupant (retraite, mobilité, etc.)
- Les postes dont l'occupant arrive au terme de la durée légale de 8 ans de détachement dans l'emploi
- Les postes occupés par des personnels contractuels dont le contrat prend fin au 31 août 2026
- Les postes occupés par des personnels nommés en qualité de « faisant fonction » (hors première affectation des personnels sortant école IAE, ISPV, IPEF)
- Les postes occupés par des agents ayant saisi une déclaration d'intention de mobilité (DIM) et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2026. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service.

Tout agent nommé sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note qui n'a jamais été détaché dans un emploi de même niveau ou affecté sur un poste de directeur de centre constitutif équivalent sera convoqué à l'Institut Agro Dijon par la direction de la formation professionnelle de cet établissement, pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Institut Agro Dijon.

Les conditions d'éligibilité et d'affectation varient selon le statut juridique des postes publiés, qui est précisé sur la fiche de poste.

I – Personnels concernés

Peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note :

- Les directeurs et les directeurs adjoints, ainsi que les directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA fonctionnaires, détachés dans l'un des emplois inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 8 avril 2025 et ayant formulé une déclaration d'intention de mobilité (DIM) conformément à la note de service DGER/SDEDC/SG/SRH/SDCAR/n° 2025-594 du 24 septembre 2025 ;
- et, **qu'ils aient ou non participé au cycle préparatoire** mentionné au point 3.2. de la charte de gestion :
 - les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle A et présentant les conditions d'ancienneté précisées plus bas ;
 - les directeurs contractuels en CDI ou en CDD dont la fin est prévue au 31 août 2026.

Conformément aux dispositions générales, en cas de recrutement infructueux d'un personnel énoncé ci-dessus, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Le détachement dans les emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centre constitutif régis par le décret du 5 novembre 2019 susmentionné étant réservé aux fonctionnaires, les agents contractuels ne pourront prétendre au détachement dans l'emploi, y compris lorsqu'ils sont bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

II – Conditions de détachement dans le statut d'emploi.

Les conditions de détachement dans le statut d'emplois pour l'ensemble des postes de directions d'EPLEFPA sont les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emplois
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A et ayant : - soit au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement *, - soit justifié de cinq années de services effectifs dans un grade d'avancement.
	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN), professeur agrégé, maître de conférences ...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748 dans leur grade.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans.
Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe II	Les fonctionnaires remplissant les conditions pour accéder au groupe I. Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupé un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Les fonctionnaires justifiant de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau.
	Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.

* grade d'avancement :

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,
- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,
- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

**** en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.**

A l'instar des emplois fonctionnels de l'administration centrale, les agents détachés dans le statut sont soumis à une période dite probatoire de 6 mois durant laquelle il peut être mis fin au détachement à tout moment et sans préavis. Cette période probatoire ne s'applique pas en cas de reconduction dans un même emploi mais est applicable lors de toute mobilité.

III – Procédure de mobilité dédiée aux agents relevant du MAASA

La procédure dématérialisée de mobilité et de recrutement sur les postes de directeur en EPLEFPA, est accessible uniquement aux agents relevant du MAASA.

Elle se déroule uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par ces candidats via le téléportail « AgriMob » (<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>) ouvert à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, DRAAF-DAAF/SRFD-SFD d'origine et d'accueil, Igaps, DGER/responsable du programme 143 et gestionnaires du service des ressources humaines du ministère).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec la (ou les) autorité(s) académique(s) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s) et, pour un poste d'adjoint, le(s) chef(s) d'établissement, les agents du ministère saisissent leur(s) vœu(x) de candidature sur le téléportail **du 5 au 25 février 2025 à minuit**.

En validant (*signant*) le formulaire de candidature en ligne, les agents s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Seules les **candidatures validées** (*signées*) seront prises en compte car visibles et consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé).

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les candidats figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail leur permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit **jusqu'au 25 février 2025 inclus**) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

Les pièces suivantes doivent **impérativement** être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés rédigée sur papier libre ;
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable) ;
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou dans l'emploi de détachement ou pour les contractuels le dernier arrêté d'affectation ;
- l'état des services publics accomplis, **mentionnant les positions administratives**, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative) ;
- l'annexe B bis, si besoin, en cas de « mobilité double » (il s'agit d'une demande de mobilité déposée sous réserve de l'obtention de la mobilité du conjoint, elle/lui aussi fonctionnaire du MAASA) ;

- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MAASA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère et n'ont donc plus de compte Agricol (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MAASA affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) (par exemple, les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)) doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricol (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MAASA mais affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, solliciter la création de leur compte Agricol. À cet effet, ils doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricol (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

IV – Procédure de candidature par les agents externes au ministère

Les candidats externes au ministère répondant aux conditions mentionnées au point I. doivent suivre la procédure précisée ci-après, qui comporte deux démarches, à conduire **simultanément**.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note.

La date limite de transmission de leur dossier, sous couvert de la voie hiérarchique, est également fixée au **25 février 2026, cachet de la poste faisant foi**. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de ces candidatures.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique.

4.1 – Démarche administrative

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés,
- un curriculum vitae (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement, ou pour les agents contractuels, le dernier arrêté d'affectation ou tout document attestant d'une affectation opérationnelle sur un poste à responsabilité,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative), ou pour les agents contractuels, la copie des contrats accompagnés des certificats de travail attestant d'un poste à responsabilité,
- les annexes B, *B bis* (si besoin, en cas de « *mobilité double* ») et C **visées par le supérieur hiérarchique** direct,
- les annexes D et E comportant les **avis motivés** des **supérieur et autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

Le dossier complet est transmis par l'autorité hiérarchique d'origine, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) l'emploi (les emplois) postulés, **au plus tard le 25 février 2026**, cachet de la poste faisant foi.

En parallèle, et au plus tard le 25 février 2026, le candidat adresse un exemplaire de son CV, de la lettre de motivation, des annexes B, *B bis* et C, sous format électronique (PDF), simultanément :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « candidature poste directeur EPLEFPA RS2026 » ;

- au réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), sur la messagerie fonctionnelle liste-raps-sg@agriculture.gouv.fr.

La date de réception des courriels correspondants fera foi pour l'appréciation du respect du délai de candidature susmentionné.

4.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

A la suite de la prise de contact avec la (ou les) autorité(s) académique(s) (à savoir, le DRAAF/DAAF) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), et le directeur d'EPLFPA pour un poste d'adjoint ou de directeur de centre constitutif, obligatoire pour présenter leur candidature et prendre connaissance du contexte, des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) ainsi que des objectifs attendus, les candidats intéressés confirment leur démarche en adressant directement à l'autorité académique leur candidature avec leur liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, **avant le 25 février 2026**, à l'adresse de messagerie électronique mentionnée sur la (les) fiche(s) de poste.

V – Etapes et calendrier de la procédure d'examen des candidatures

Outre le point 3.5. de la charte de gestion du 11 février 2020, mentionnée ci-dessus, concernant les emplois de direction régis par le décret du 5 novembre 2019, les étapes et modalités d'examen des candidatures sur les postes de direction en EPLEFPA sont les suivantes.

5.1 – Traitement et transmission des dossiers par les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine

Les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine des **candidats agents du ministère** (dont DRAAF-DAAF/SRFD-SFD pour les candidats affectés en EPLEFPA) saisissent leurs avis circonstanciés dans **AgriMob du 26 février au 3 mars 2026, minuit**.

Pour leur prise en compte, les **candidatures externes au MAASA** doivent également être saisies dans Agorha Mobilité, ainsi que les avis les concernant. A cet effet, les supérieurs et autorités hiérarchiques de ces candidats doivent en avoir transmis le(s) dossier(s) revêtus de leurs avis circonstanciés, **au plus tard le 3 mars 2026** :

- à l'autorité académique mentionnée sur la (ou les) fiche(s) du (ou des) poste(s) demandé(s) ;
- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la messagerie fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2026 ».

5.2 – Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

Après audition des candidats, le DRAAF formule un avis sur chaque candidature reçue, y compris celles des agents qu'il n'aura pas auditionnés. Il effectue un classement qui comporte au moins trois noms pour chaque emploi lorsque le nombre de candidatures le permet. Ces **avis et classements sont saisis par le DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD dans AgriMob** et reportés dans l'annexe 1 b du Guide du recrutement établie pour chaque poste ayant reçu une(des) candidature(s) (note de service SG/SRH/SDCAR/2019-109 du 6 février 2019).

Cette annexe, signée par le DRAAF/DAAF, est transmise **au plus tard le 11 mars 2026, minuit**, à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la

boîte fonctionnelle bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2026 ».

Le SRFD-SFD assure l'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature, à l'issue de la pré-sélection, par l'envoi d'un courriel ou d'un courrier de refus (modèle disponible dans le Guide du recrutement).

5.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général (SRH).

Le DGER désigne le candidat retenu après avis de l'IGAPS référent saisi dans AgriMob du 12 au 20 mars 2026. Le Secrétariat général (SRH) procède à la nomination. Les candidats retenus qui ne remplissent pas les conditions de détachement dans le statut d'emplois correspondant sont nommés comme faisant-fonction pour la durée de l'année scolaire 2025-2026.

Les résultats de ce premier appel à candidatures seront publiés le vendredi **20 mars 2026**, sur le site recruteur du MAASA (<https://recrutement.agriculture.gouv.fr/rejoindre-le-ministere/choisir-lenseignement-agricole/>). Ils seront également consultables sur le site internet ChloroFil (<https://chlorofil.fr/>).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la notification de la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLFPA.

B – CAS PARTICULIERS

I – Postes de direction d'EPLFPA dans les DOM - COM

L'affectation, au sein d'un établissement situé dans l'une des collectivités d'outre-mer à statut particulier régies par l'article 74 de la Constitution (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie), d'un agent qui n'y justifie pas du centre de ses intérêts matériels et moraux, **est limitée à une période de deux ans, renouvelable une fois** (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996). Elle prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire applicable à ces collectivités.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) relève du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié au titre d'une affectation dans les régions et départements d'outre-mer ou du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié au titre d'une affectation en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

II – Retraite

Tout directeur en EPLEFPA, qu'il soit ou non détaché dans un emploi fonctionnel, qui envisage de faire valoir ses droits à pension à la rentrée scolaire 2026 doit :

- le préciser dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251, rue de Vaugirard 75 732 Paris CEDEX 15), étant rappelé que l'arrêté d'admission à la retraite est nécessaire pour envisager une vacance de poste ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion qui en informe la DGER (BPCE).

C – POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026

Les postes proposés au premier appel à candidatures ouvert par la présente note de service sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants, soit susceptibles de l'être, et peuvent comporter une observation (colonne « précision »).

D – CALENDRIER GENERAL		
<u>Candidats relevant du MAASA</u>	Date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob	Mercredi 25 février 2026 inclus
<u>Candidats externes au MAASA</u>	Date limite d'envoi du dossier complet : - au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s) ; - en version électronique à la DGER (bpce.sdedc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe)	<i>(date de validation dans Agrimob ou du courriel faisant foi)</i>
<u>Pour tous les candidats</u>	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha	Du 26 février au 3 mars 2026
	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLFPA et de l'autorité académique d'accueil , ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha	Du 4 au 11 mars 2026
	Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil	Les 12 et 13 mars 2026
	Publication des résultats	Vendredi 20 mars 2026

Le sous-directeur des établissements,
des dotations et des compétences

L'adjointe au sous-directeur de la gestion des
carrières et de la rémunération

Cédric MONTESINOS

Virginie CHENAL

Liste des emplois publiés au 1er tour de la campagne 2026 des équipes de direction en EPLEFPA

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Complément de fonction	N° ODISSEE	Numéro de publication	Groupe indiciaire	Publication		
								V	SV	
Directeur	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA Campus Agronova	EPLFPA Campus Agronova à Montbrison Précieux		A3D0011561	51546	II ES		X	
		EPLFPA d'Aurillac	EPLFPA d'Aurillac		A3D0001559	51568	II ES		X	
		EPLFPA de Bourg en Bresse	EPLFPA de Bourg en Bresse		A3D0010971	51588	II ES		X	
		EPLFPA de Brioude Bonnefont	EPLFPA de Brioude Bonnefont		A3D0001670	51594	II ES		X	
		EPLFPA de Cibeins	EPLFPA de Cibeins		A3D0010906	51609	II ES	X		
		EPLFPA de Cognin	EPLFPA de Cognin		A3D0011897	51613	II ES		X	
		EPLFPA de Contamine sur Arve	EPLFPA de Contamine sur Arve		A3D0012919	51614	II ES		X	
		EPLFPA de Grenoble Saint Ismier	EPLFPA de Grenoble Saint Ismier		A3D0011372	51625	II ES	X		
		EPLFPA de Montravel	EPLFPA de Montravel		A3D0011627	51650	II ES		X	
		EPLFPA de Voiron	EPLFPA de Voiron		A3D0011431	51712	II ES		X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA des Hautes Terres	EPLFPA des Hautes Terres à Saint Flour		A3D0001631	51730	II ES		X	
		EPLFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLFPA du Bourbonnais à Moulins		A3D0001439	51734	II ES		X	
		ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)		A3D0004577	51545	II ES		X	
		EPLFPA de Lons Le Saunier- Mancy	EPLFPA de Lons Le Saunier- Mancy		A3D0022081	51641	II ES		X	
		EPLFPA de Lons Le Saunier- Montmorot	EPLFPA de Lons Le Saunier- Montmorot		A3D0004614	51643	II ES		X	
		EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon		A3D0002119	51672	I		X	
		EPLFPA de Vesoul	EPLFPA de Vesoul		A3D0004767	51706	II ES		X	
		EPLFPA de Caunes	EPLFPA de Caunes		A3D0002833	51600	II ES	X		
		EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	EPLFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver		A3D0002998	51606	I		X	
		EPLFPA de Guingamp Kernilien	EPLFPA de Guingamp Kernilien		A3D0002698	51627	II ES	X		
	Bretagne	EPLFPA de Quimper Brehoulou	EPLFPA de Quimper Brehoulou		A3D0002887	51670	II ES		X	
		EPLFPA de Saint Aubin du Cormier	EPLFPA de Saint Aubin du Cormier		A3D0022085	51683	II ES		X	
		EPLFPA de Bourges - Le Sollier	EPLFPA de Bourges - Le Sollier		A3D0003364	51590	II ES		X	
		EPLFPA de Chartres	EPLFPA de Chartres		A3D0003458	51602	II ES	X		
		EPLFPA de Châteaurox	EPLFPA de Châteaurox		A3D0003527	51608	II ES		X	
		EPLFPA du Loiret	EPLFPA du Loiret		A3D0003877	51735	I		X	
		Corse	EPLFPA de Sartène	EPLFPA de Sartène		A3D0004424	51694	II ES		X
		Grand-Est	EPLFPA de Châlons en Champagne	EPLFPA de Châlons en Champagne		A3D0004215	51604	II ES		X
			EPLFPA de Rethel	EPLFPA de Rethel		A3D0004005	51676	II ES		X
		Guyane	EPLFPA de Guyane	LEGPA de Macouria		A3D0000177	51824	II ES		X
	Hauts-De-France	EPLFPA d'Abbeville	EPLFPA d'Abbeville		A3D0009567	51554	II ES		X	
		EPLFPA d'Amiens	EPLFPA d'Amiens		A3D0009494	51562	II ES		X	
		EPLFPA de Douai	EPLFPA de Douai		A3D0007645	51617	I		X	
		EPLFPA de la Haute Somme	EPLFPA de la Haute Somme		A3D0009596	51720	II ES	X		
		EPLFPA de la Thiérache	EPLFPA de la Thiérache		A3D0009357	51727	II ES		X	
		EPLFPA de l'Oise	EPLFPA de l'Oise		A3D0009402	51716	II ES		X	
		EPLFPA des Flandres - Lomme	EPLFPA des Flandres - Lomme		A3D0007768	51729	II ES		X	
		EPLFPA du Pas de Calais	EPLFPA du Pas de Calais		A3D0007885	51742	I		X	
	Île-de-France	CEZ Rambouillet	CEZ Rambouillet		A3D0025427	51508	II ES		X	
		EPLFPA de Brie Comte Robert	EPLFPA de Brie Comte Robert		A3D0004885	51592	II ES		X	
	Martinique	EPLFPA de la Croix Rivail	EPLFPA de la Croix Rivail		A3D0000078	51719	II ES		X	
	Mayotte	EPN de Mayotte	EPN de Mayotte		A3D0026985	51753	II ES		X	
	Normandie	EPLFPA d'Alençon - Sées	EPLFPA d'Alençon - Sées		A3D0008270	51559	I		X	
		EPLFPA de l'Eure	EPLFPA de l'Eure		A3D0008371	51713	I		X	
		EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët		A3D0008226	51688	II ES		X	
		EPLFPA de Saint Lô Thère	EPLFPA de Saint Lô Thère		A3D0022084	51691	II ES		X	
		EPLFPA de Vire	EPLFPA de Vire		A3D0008035	51710	II ES		X	
		EPLFPA d'Evreux	EPLFPA d'Evreux		A3D0008462	51572	II ES	X		
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA d'Angoulême	EPLFPA d'Angoulême		A3D0009630	51565	I		X	
		EPLFPA de Bressuire	EPLFPA de Bressuire		A3D0010020	51591	II ES		X	
EPLFPA de Brive Voutezac		EPLFPA de Brive Voutezac		A3D0005761	51595	II ES		X		
EPLFPA de Haute Corréze - Neuvic		EPLFPA de Haute Corréze		A3D0005832	51630	I	X			
EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne		EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne		A3D0006098	51638	I		X		
EPLFPA de Pau Montardon		EPLFPA de Pau Montardon		A3D0001291	51661	I ES		X		
Occitanie	EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves		A3D0005903	51548	II ES		X		
	EPLFPA de Castelnaudary	EPLFPA de Castelnaudary		A3D0005245	51598	II ES		X		
	EPLFPA de Figeac	EPLFPA de Figeac		A3D0007230	51620	II ES		X		
	EPLFPA de Mirande	EPLFPA de Mirande		A3D0007159	51649	I		X		
	EPLFPA de Nîmes	EPLFPA de Nîmes		A3D0005294	51657	II ES		X		
	EPLFPA de Saint Gaudens	EPLFPA de Saint Gaudens		A3D0006940	51684	II ES		X		
	EPLFPA de Vic en Bigorre	EPLFPA de Vic en Bigorre		A3D0007322	51708	II ES	X			
	EPLFPA d'Ondes	EPLFPA d'Ondes		A3D0006976	51576	II ES		X		
PACA	EPLFPA du Tarn à Albi	EPLFPA du Tarn à Albi		A3D0007433	51750	I		X		
	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLFPA d'Aix Valabre Marseille		A3D0010447	51556	I	X			
	EPLFPA d'Avignon	EPLFPA d'Avignon		A3D0010702	51570	II ES		X		
	EPLFPA Les Eméyères de Gap	EPLFPA Les Eméyères de Gap		A3D0010326	51551	II ES		X		
	EPLFPA d'Angers Le Fresne	EPLFPA d'Angers Le Fresne		A3D0008731	51564	II ES		X		
	EPLFPA de La Roche sur Yon	EPLFPA de La Roche sur Yon		A3D0009102	51636	II ES		X		
Pays de la Loire	EPLFPA de Laval	EPLFPA de Laval		A3D0008856	51637	I		X		
	EPLFPA de Montreuil Bellay	EPLFPA de Montreuil Bellay		A3D0022541	51651	II ES		X		
	EPLFPA de Nantes Terre Atlantique	EPLFPA de Nantes Terre Atlantique		A3D0008668	51654	II ES		X		
	EPLFPA de Saint Joseph	EPLFPA de Saint Joseph		A3D0000211	51689	II ES	X			

Fonction	Région	EPLEPPA	Structure opérationnelle	Complément de fonction	N° ODISSEE	Numéro de publication	Groupe indiciaire	Publication	
								V	SV
Directeur adjoint - FIS	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA d'Aubenas	EPLEPPA d'Aubenas	Site du Pradel	A30011031	51567	III		X
		EPLEPPA de Bourg en Bresse	EPLEPPA de Bourg en Bresse	Sège	A30010972	51589	III ES		X
		EPLEPPA de Cibeins	EPLEPPA de Cibeins	Sège	A30010907	51610	III		X
		EPLEPPA de Clermont Ferrand	EPLEPPA de Marmilhât (Clermont Ferrand)	Sège	A30001827	51612	III ES	X	
		EPLEPPA de Clermont Ferrand	EPLEPPA de Marmilhât (Clermont Ferrand)	Site de Marmilhât	A30001826	51611	III ES		X
		EPLEPPA de Grenoble Saint Ismier	EPLEPPA de Grenoble Saint Ismier	Sège	A30011373	51626	III		X
		EPLEPPA de La Côte Saint André	EPLEPPA de La Côte Saint André	Sège	A30013595	51635	III ES		X
		EPLEPPA de La Côte Saint André	EPLEPPA de La Côte Saint André	Site de la Tour du Pin	A30011292	51634	II	X	
		EPLEPPA de Lyon	EPLEPPA de Lyon	Sège	A30011669	51646	III		X
		EPLEPPA de Roanne Chervé	EPLEPPA de Roanne Chervé Noiretable	Site de Noiretable	A30036705	51679	II		X
		EPLEPPA de Romans	EPLEPPA de Romans	Sège	A30011177	51682	III		X
		EPLEPPA de Saint Genis Laval	EPLEPPA de Saint Genis Laval	Sège	A300034812	51686	III		X
		EPLEPPA de Valence	EPLEPPA de Valence	Sège	A30013554	51704	III ES		X
		EPLEPPA de Vienne-Seysssel	EPLEPPA de Vienne-Seysssel	Sège	A30036711	51709	III		X
		EPLEPPA des Hautes Terres	EPLEPPA des Hautes Terres à Saint Flour	Sège	A30030488	51731	III		X
	Bourgogne-Franche-Comté	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLEPPA)	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLEPPA)	Site de Mamirolle	A30004578	51544	II	X	
		EPLEPPA de Beaune	EPLEPPA de Beaune	Sège	A30002058	51579	III		X
		EPLEPPA de Besançon	EPLEPPA de Besançon	Sège	A30004491	51581	III ES		X
		EPLEPPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPLEPPA de Fontaines Sud Bourgogne	Site de Charolles	A30002454	51622	II		X
		EPLEPPA de Lons Le Saunier - Nancy	EPLEPPA de Lons Le Saunier - Nancy	Sège	A30004720	51642	III		X
		EPLEPPA de Lons Le Saunier - Montmorot	EPLEPPA de Lons Le Saunier - Montmorot	Sège	A30004615	51644	III		X
		EPLEPPA de Mâcon Davayé	EPLEPPA de Mâcon Davayé	Sège	A30002406	51652	III		X
		EPLEPPA de Nevers Cosne Plagny	EPLEPPA de Nevers Cosne Plagny	Site de Plagny	A30002328	51656	II		X
		EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Sège	A30002120	51674	III ES		X
		EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon	EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Site de Plombières-lès-Dijon	A30019068	51673	II		X
		EPLEPPA de Valdoie	EPLEPPA de Valdoie	Sège	A30004830	51703	III		X
		EPLEPPA de Vesoul	EPLEPPA de Vesoul	Sège	A30004768	51707	III ES		X
	Bretagne	EPLEPPA de Caulnes	EPLEPPA de Caulnes	Sège	A30002834	51601	III		X
		EPLEPPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	EPLEPPA de Châteaulin Morlaix Kerliver	Sège	A30002999	51607	III ES		X
		EPLEPPA de Guingamp Kernilien	EPLEPPA de Guingamp Kernilien	Sège	A30002699	51629	III		X
		EPLEPPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	EPLEPPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	Sège	A30003224	51669	III		X
		EPLEPPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	EPLEPPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	Site de Saint Jean Brévelay	A3P8H00013	51667	II		X
		EPLEPPA de Quimper Brehoulou	EPLEPPA de Quimper Brehoulou	Sège	A30002888	51671	III		X
	Centre-Val-de-Loire	EPLEPPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	EPLEPPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	Site de Chambray-Lès-Tours	A30024410	51561	II		X
		EPLEPPA de Chartres	EPLEPPA de Chartres	Sège	A30003459	51603	III		X
		EPLEPPA de Tours Fondettes	EPLEPPA de Tours Fondettes	Sège	A30003611	51702	III ES		X
		EPLEPPA de Vendôme	EPLEPPA du Loir-et-Cher (Vendôme)	Sège	A30003750	51705	III ES		X
		EPLEPPA du Loiret	EPLEPPA du Loiret	Sège	A30003878	51738	III ES		X
		EPLEPPA du Loiret	EPLEPPA du Loiret	Site de Beaune la Rolande	A30003969	51737	II		X
	Grand-Est	EPLEPPA du Loiret	EPLEPPA du Loiret	Site des Barres	A30003879	51736	II	X	
		EPLEPPA Campus Terres de l'Aube	EPLEPPA Campus Terres de l'Aube	Sège de Saint Pouange	A30019079	51547	III ES	X	
		EPLEPPA de la Haute-Marne	EPLEPPA Agri-Pôles Haute-Marne	Sège	A30004337	51723	III		X
		EPLEPPA de la Haute-Marne	EPLEPPA Agri-Pôles Haute-Marne	Site de Fayl Billot	A30030902	51722	II		X
		EPLEPPA de la Meuse	EPLEPPA de la Meuse	Sège	A300006340	51726	III	X	
		EPLEPPA de Meurthe et Moselle	EPLEPPA de Meurthe et Moselle	Sège	A300006264	51648	III ES		X
		EPLEPPA de Rethel	EPLEPPA de Rethel	Sège	A30004006	51678	III ES		X
		EPLEPPA d'Obernai	EPLEPPA du Bas-Rhin (Obernal)	Sège	A30000420	51575	III ES		X
		EPLEPPA d'Obernai	EPLEPPA du Bas-Rhin (Obernal)	Site d'Erstein	A30000489	51574	II		X
		EPLEPPA Les Silons de Haute-Alsace	EPLEPPA Les Silons de Haute-Alsace	Sège	A300000513	51553	III ES	X	
	Hauts-De-France	EPLEPPA d'Amiens	EPLEPPA d'Amiens	Sège	A30009495	51563	III ES		X
		EPLEPPA de Créancy	EPLEPPA de Créancy	Site d'Aumont	A30009327	51616	II		X
		EPLEPPA de Douai	EPLEPPA de Douai	Site de Sains	A30007647	51619	II	X	
		EPLEPPA de Douai	EPLEPPA de Douai	Site Le Quesnoy	A30007648	51618	II		X
		EPLEPPA de la Haute Somme	EPLEPPA de la Haute Somme	Sège	A30028232	51721	III		X
		EPLEPPA de la Thiérache	EPLEPPA de la Thiérache	Sège	A30009358	51728	III		X
		EPLEPPA du Pas de Calais	EPLEPPA du Pas de Calais	Sège	A30007887	51745	III ES		X
		EPLEPPA du Pas de Calais	EPLEPPA du Pas de Calais	Site de Radinghem	A30007886	51743	II		X
		EPLEPPA de La Bretonnière	EPLEPPA de La Bretonnière	Sège	A30004964	51633	III		X
		EPLEPPA du Robert	EPLEPPA du Robert	Sège	A30000133	51746	III	X	
	Mayotte	EPN de Mayotte	EPN de Mayotte	Sège	A30030003	51754	III	X	
	Normandie	EPLEPPA d'Alençon - Sées	EPLEPPA d'Alençon - Sées	Site d'Alençon	A30018076	51560	II		X
		EPLEPPA de Coutances	EPLEPPA de Coutances	Sège	A300008149	51615	III ES		X
		EPLEPPA de l'Eure	EPLEPPA de l'Eure	Sège	A300008372	51715	III ES		X
		EPLEPPA de l'Eure	EPLEPPA de l'Eure	Site de Neubourg	A300008422	51714	II		X
		EPLEPPA de Saint Lô Thère	EPLEPPA de Saint Lô Thère	Sège	A30008087	51692	III ES		X
		EPLEPPA de Seine-Maritime	EPLEPPA de Seine-Maritime	Sège	A30008504	51697	III ES		X
		EPLEPPA de Seine-Maritime	EPLEPPA de Seine-Maritime	Site de Merval	A30008580	51695	II		X
		EPLEPPA de Vire	EPLEPPA de Vire	Sège	A30027744	51711	III		X
		EPLEPPA d'Evreux	EPLEPPA d'Evreux	Sège	A300008463	51573	III		X
		EPLEPPA du Robillard	EPLEPPA du Robillard	Sège	A30007970	51747	III		X
	Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Sège	A300000333	51755	III ES		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA d'Ahun	EPLEPPA d'Ahun	Sège	A300006013	51555	III ES		X
		EPLEPPA d'Angoulême	EPLEPPA d'Angoulême	Sège	A30009631	51566	III ES	X	
		EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Sège	A300000777	51586	III ES		X
		EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Site de la Tour Blanche	A30036698	51584	II		X
		EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Site de Libourne Montagne	A30021063	51583	II	X	
		EPLEPPA de Bordeaux Gironde	EPLEPPA de Bordeaux Gironde	Site du Hallan	A30036702	51582	II		X
		EPLEPPA de Bourcefranc	EPLEPPA de Bourcefranc	Sège	A380U00007	51587	III		X
		EPLEPPA de Brive Voutezac	EPLEPPA de Brive Voutezac	Sège	A30005762	51596	III		X
		EPLEPPA de Haute Corrièze - Neuvic	EPLEPPA de Haute Corrièze	Site de Meymac	A30025303	51631	II		X
		EPLEPPA de Kyoto à Poitiers	EPLEPPA de Kyoto à Poitiers	Sège	A30010169	51632	III		X
		EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Sège	A30006099	51640	III ES		X
		EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Site de Magnac Laval	A30021218	51639	II	X	
		EPLEPPA de Pau Montardon	EPLEPPA de Pau Montardon	Site d'Oloron Sainte Marie	A30001402	51662	II		X
		EPLEPPA de Poitiers Venours	EPLEPPA de Poitiers Venours	Sège	A30010108	51666	III		X
		EPLEPPA de Surgères	EPLEPPA de Surgères	Sège	A30009877	51698	III		X
		EPLEPPA de Thuré	EPLEPPA de Thuré	Sège	A30030422	51700	III		X
		EPLEPPA des Landes	EPLEPPA des Landes	Site de Sabres	A30001069	51732	II		X
		EPLEPPA du Lot et Garonne	EPLEPPA du Lot et Garonne	Site de Nérac	A30023094	51739	II		X
		EPLEPPA Edgard Pisani de Tulle Naves	EPLEPPA Edgard Pisani de Tulle Naves	Sège	A30005904	51549	III		X
		EPLEPPA Jacques Bujault de Melle	EPLEPPA Terres et Paysages Sud Deux Sèvres (Jacques Bujault de Melle)	Site de Sainte Pezenne	A30023385	51550	II		X

Fonction	Région	EPEFPA	Structure opérationnelle	Complément de fonction	N° ODISSEE	Numéro de publication	Groupe indiciaire	Publication	
								V	SV
	Occitanie	EPEFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	EPEFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	Siège	A3D005135	51597	III ES		X
		EPEFPA de Figac	EPEFPA de Figac	Siège	A3D0007231	51621	III ES		X
		EPEFPA de la Lozère	EPEFPA de la Lozère	Site de la Canourgue	A3D0200010	51724	II		X
		EPEFPA de Nîmes	EPEFPA de Nîmes	Siège	A3D0005295	51659	III ES		X
		EPEFPA de Pamiers	EPEFPA de Pamiers	Siège	A3D0006597	51660	III		X
		EPEFPA de Perpignan Roussillon	EPEFPA de Perpignan Roussillon	Site de Rivesaltes	A3D0005714	51664	II		X
		EPEFPA de Rodez La Roque	EPEFPA de Rodez La Roque	Siège	A3D0006646	51681	III ES		X
		EPEFPA de Saint Gaudens	EPEFPA de Saint Gaudens	Siège	A3D036707	51685	III		X
		EPEFPA de Tarbes	EPEFPA de Tarbes	Siège	A3D036710	51699	III	X	
		EPEFPA de Toulouse	EPEFPA de Toulouse	Siège	A3D0006837	51701	III ES		X
		EPEFPA d'Ondes	EPEFPA d'Ondes	Siège	A3D0006977	51577	III		X
		EPEFPA du Tarn à Albi	EPEFPA du Tarn à Albi	Siège	A3D0007434	51752	III ES		X
		EPEFPA du Tarn à Albi	EPEFPA du Tarn à Albi	Site de Lavaur	A3D0021191	51751	II		X
		EPEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	Siège	A3D0007562	51749	III ES		X
		EPEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	Site de Moissac	A3D0021192	51748	II		X
	PACA	EPEFPA d'Aix Valabre Marseille	EPEFPA d'Aix Valabre Marseille	Siège	A3D0010519	51558	III ES		X
		EPEFPA d'Avignon	EPEFPA d'Avignon	Siège	A3D0010703	51571	III		X
		EPEFPA d'Avignon	EPEFPA d'Avignon	Site de l'île sur Sorgue	A3D010758	51569	II		X
	Pays de la Loire	EPEFPA de Château Gontier	EPEFPA de Château Gontier	Siège	A3D036703	51605	III	X	
		EPEFPA de Fontenay Le Comte	EPEFPA de Fontenay Le Comte	Siège	A3D0009235	51624	III		X
		EPEFPA de Nantes Terre Atlantique	EPEFPA de Nantes Terre Atlantique	Siège	A3D0008669	51655	III		X
		EPEFPA de Nantes Terre Atlantique	EPEFPA de Nantes Terre Atlantique	Site du Grand Blottereau	A3D0026968	51653	II	X	
		EPEFPA du Mans	EPEFPA du Mans	Siège	A3D0008989	51741	III ES	X	
	La Réunion	EPEFPA de Saint Joseph	EPEFPA de Saint Joseph	Siège	A3D0000212	51690	III		X
Directeur adjoint - FPA	Bourgogne-Franche-Comté	EPEFPA de Beaune	EPEFPA de Beaune		A3D0023288	51578	III	X	
		EPEFPA de Besançon	EPEFPA de Besançon		A3D031245	51580	III		X
		EPEFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	EPEFPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont		A3D0021790	51668	III	X	
	Bretagne	EPEFPA de Rennes Le Rheu	EPEFPA de Rennes Le Rheu		A3D0023350	51675	III	X	
		EPEFPA de Redfel	EPEFPA de Redfel		A3D0025809	51677	III		X
	Grand-Est	EPEFPA des Vosges	EPEFPA des Vosges		A3D031309	51733	III		X
		EPEFPA de l'Oise	EPEFPA de l'Oise		A3D030852	51717	III	X	
	Hauts-De-France	EPEFPA de Saint Germain en Laye	EPEFPA de Saint Germain en Laye		A3D005014	51687	III	X	
	Île-de-France								
	Nouvelle-Aquitaine	EPEFPA du Lot et Garonne	EPEFPA du Lot et Garonne		A3D023092	51740	III		X
		EPEFPA de la Lozère	EPEFPA de la Lozère		A3D005569	51725	III		X
	Occitanie	EPEFPA de Nîmes	EPEFPA de Nîmes		A3D031817	51658	III		X
		EPEFPA de Rodez La Roque	EPEFPA de Rodez La Roque		A3D032974	51680	III	X	
	La Réunion	EPEFPA de Saint Paul	EPEFPA de Saint Paul		A3D0021222	51693	III		X
Directeur adjoint - Exploitations	Auvergne-Rhône-Alpes	EPEFPA d'Aubenas	Exploitation agricole d'Aubenas		A3D032980	51759	III	X	
	Bourgogne-Franche-Comté	EPEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	EPEFPA de Fontaines Sud Bourgogne		A3D036616	51623	III		X
	Grand-Est	EPEFPA Les Silbons de Haute-Alsace	EPEFPA Les Silbons de Haute-Alsace		A3D0021195	51552	III		X
	Hauts-De-France	EPEFPA du Pas de Calais	EPEFPA du Pas de Calais		A3D031029	51744	III	X	
	Normandie	EPEFPA de Seine-Maritime	EPEFPA de Seine-Maritime		A3D032215	51696	III		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPEFPA de Bordeaux Gironde	EPEFPA de Bordeaux Gironde		A3D000779	51585	III		X
	Occitanie	EPEFPA de Perpignan Roussillon	EPEFPA de Perpignan Roussillon		A3D0025776	51665	III	X	
	PACA	EPEFPA d'Aix Valabre Marseille	EPEFPA d'Aix Valabre Marseille		A3D0024416	51557	III		X
Directeur d'exploitation agricole	Auvergne-Rhône-Alpes	EPEFPA de Bourg en Bresse	Exploitation agricole de Bourg-en-Bresse		A3D011006	51764	III		X
		EPEFPA de Brioude Bonnefont	Exploitation agricole de Brioude Bonnefont		A3D0001720	51768	III		X
		EPEFPA de Roanne Chervé	Exploitation agricole de Roanne Chervé		A3D0011524	51791	III		X
		EPEFPA des Combrailles	Exploitation agricole de St Gervais d'Auvergne		A3D0002006	51795	III	X	
		EPEFPA du Bourbonnais à Moulins	Exploitation agricole de Neuvy		A3D0010483	51782	III		X
	Bourgogne-Franche-Comté	EPEFPA de Beaune	Exploitation viticole de Beaune		A3D0002101	51818	III		X
		EPEFPA de Fontaines Sud Bourgogne	Exploitation agricole de Charolles		A3D0002465	51771	III		X
		EPEFPA de Mâcon Davayé	Exploitation viticole de Mâcon-Davayé		A3D0002432	51822	III	X	
		EPEFPA de Quétigny Plombières Dijon	Exploitation agricole de Quétigny Plombières		A3D0002157	51788	III		X
		EPEFPA de Valdoie	Exploitation horticole de Valdoie		A3D0004858	51817	III	X	
	Bretagne	EPEFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	Exploitation agricole des Terres de l'Yonne		A3D031248	51806	III		X
		EPEFPA de Quimper Bréhoulou	Exploitation agricole de Quimper Bréhoulou		A3D0002926	51787	III		X
	Centre-Val-de-Loire	EPEFPA de Bourges - Le Sollier	Exploitation agricole de Bourges - Le Sollier		A3D0003425	51765	III		X
		EPEFPA de Chartres	Exploitation agricole de Chartres La Saussaye		A3D0003504	51772	III	X	
		EPEFPA de Tours Fondettes	Exploitation agricole de Tours Fondettes		A3D0003660	51799	III		X
	Corse	EPEFPA de Sartène	Exploitation agricole de Sartène		A3D0004441	51793	III		X
		EPEFPA Campus Terres de l'Aube	Exploitation agricole de Troyes-Saint Pouange		A3D0004361	51800	III	X	
	Grand-Est	EPEFPA de Châlons en Champagne	Exploitation agricole de Somme Vesle		A3D0004255	51794	III		X
		EPEFPA de Château Salins	Exploitation agricole de Château-Salins		A3D0006444	51774	III		X
		EPEFPA de la Haute-Marne	Exploitation agricole de Chaumont (EPEFPA Haute-Marne)		A3D0004369	51773	III		X
		EPEFPA de Meurthe et Moselle	Exploitation agricole de Nancy-Toul		A3D0006311	51781	III		X
	Hauts-De-France	EPEFPA d'Amiens	Exploitation agricole d'Amiens-Le Paraclet		A3D0009544	51758	III	X	
		EPEFPA de la Thiérache	Exploitation agricole de Wervins		A3D0009386	51802	III	X	
		EPEFPA des Flandres - Lomme	Exploitation horticole de Lomme		A3D0007805	51813	III	X	
		EPEFPA du Pas de Calais	Exploitation agricole de Radinghem		A3D031325	51789	III	X	
	Île-de-France	EPEFPA de Brie Comte Robert	Exploitation agricole de Brie Comte Robert		A3D0004938	51767	III		X
		EPEFPA de La Bretonnière	Exploitation agricole de la Bretonnière		A3D0004992	51804	III	X	
	Normandie	EPEFPA de l'Eure	Exploitation agricole de Mesnils sur Iton		A3D0008404	51780	III		X
		EPEFPA de l'Eure	Exploitation agricole Gilbert Martin Le Neubourg		A3D0008446	51756	III	X	
		EPEFPA de Saint Hilaire du Harcouët	Exploitation agricole de St Hilaire		A3D0118924	51796	III		X
		EPEFPA de Seine-Maritime	Exploitation agricole de Brémontier-Merval		A3D0008606	51769	III	X	
	Nouvelle Calédonie	Etat public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Exploitation agricole de Nouvelle Calédonie		A3D0000362	51783	III	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPEFPA d'Angoulême	Exploitation agricole de Salles de Barbezieux		A3D0009715	51792	III		X
		EPEFPA de Bordeaux Gironde	Exploitation viticole de Bordeaux-Blanquefort		A3D0000835	51820	III		X
		EPEFPA de Bordeaux Gironde	Exploitation viticole de Libourne Montagne		A3D0000924	51821	III	X	
		EPEFPA de Bressuire	Exploitation agricole de Bressuire		A3D010051	51766	III		X
		EPEFPA de Haute Corbière - Neuvic	Exploitation agricole de la Ferme du Manus Neuvic		A3D0005883	51805	III	X	
		EPEFPA de Pau Montardon	Exploitation agricole de Pau-Montardon		A3D0001348	51786	III	X	
		EPEFPA de Pau Montardon	Exploitation agricole d'Oloron Ste Marie		A3D0001387	51760	III	X	
		EPEFPA de Pau Montardon	Exploitation agricole d'Orthez		A3D0001419	51762	III		X
		EPEFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation horticole Le Petit Chadignac Saintes		A3D0009861	51809	III	X	
		EPEFPA de Saintonge à Saintes	Exploitation agricole Le Renaudin à Jonzac		A3D0009820	51757	III		X
		EPEFPA de Thuré	Exploitation agricole de Thuré		A3D0010270	51798	III	X	
		EPEFPA des Landes	Exploitation agricole de Dax		A3D0001050	51776	III		X
		EPEFPA du Lot et Garonne	Exploitation horticole de Tonneins		A3D0001228	51816	III	X	
		EPEFPA Jacques Bujault de Melle	Exploitation horticole de Niort		A3D010094	51814	III	X	
	Occitanie	EPEFPA d'Auch	Exploitation agricole de Auch Lavacant		A3D0007132	51763	III		X
		EPEFPA de Castelnaud Le Lez	Exploitation horticole de Castelnaud-le-Lez		A3D0005550	51810	III	X	
		EPEFPA de Castelnaudary	Exploitation agricole de Castelnaudary		A3D0005273	51770	III	X	
		EPEFPA de la Lozère	Exploitation aquacole de La Canourgue		A3D0005614	51808	III		X
		EPEFPA de l'Hérault	EPEFPA de l'Hérault		A3D0028245	51823	III	X	
		EPEFPA de Saint Gaudens	Exploitation agricole de St Médard St Gaudens		A3D0006964	51797	III		X
		EPEFPA de Tarbes	Exploitation horticole de Tarbes		A3D0007421	51815	III		X
		EPEFPA d'Ondes	Exploitation agricole de Ondes		A3D0007012	51784	III		X

Fonction	Région	EPLFPA	Structure opérationnelle	Complément de fonction	N° ODISSEE	Numéro de publication	Groupe indiciaire	Publication		
								V	SV	
Directeur d'atelier technologique	PACA	EPLFPA d'Avignon	Exploitation agricole de l'Isle/Sorgue		A3D032709	51803	III		X	
	Pays de la Loire	EPLFPA de La Roche sur Yon	Exploitation agricole de La Roche/Yon		A3D0009146	51779	III		X	
		EPLFPA de Luçon Pétéré	EPLFPA de Luçon Pétéré		A3D031315	51645	III	X		
		EPLFPA du Mans	Exploitation agricole du Mans		A3D0009036	51807	III	X		
	Polynésie-Française	Exploitation agricole d'Opunohu	Exploitation agricole d'Opunohu		A3D0000398	51761	III	X		
	Bourgogne-Franche-Comté	ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	Atelier technologique de Mamirolle (ENILEA)		A3D0004598	51504	III	X		
		EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	Atelier technologique de Quétigny Plombières		A3D0024796	51507	III		X	
		Bretagne	EPLFPA de Guingamp Kemillen	EPLFPA de Guingamp Kemillen		A3D031318	51628	III	X	
		Mayotte	EPN de Mayotte	Atelier technologique de Mayotte		A3MAA00025	51505	III	X	
		Normandie	EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	Centre équestre de St Hilaire		A3D0008254	51543	III	X	
EPLFPA d'Evreux			Atelier technologique d'Evreux		A3D0008483	51503	III		X	
Nouvelle-Aquitaine		EPLFPA de Pau Montardon	EPLFPA de Pau Montardon		A3PMA000021	51663	III	X		
	EPLFPA de Surgères	Atelier technologique agroalimentaire de Surgères		A3D0009896	51502	III	X			
	Occitanie	EPLFPA de Rodez La Roque	Atelier technologique agroalim de Rodez La Roque		A3D0006693	51500	III		X	
EPLFPA de Villefranche de Rouergue		Atelier technologique agroalimentaire Villefranche		A3D0006816	51501	III	X			
Directeur de CFA	Bretagne	EPLFPA de Saint Aubin du Cormier	CFA Saint Aubin du Cormier		A3D032986	51511	III	X		
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Bourges - Le Sollier	CFA du Cher		A3D034756	51514	III	X		
		EPLFPA du Loiret	CFA du Loiret		A3D004004	51516	III	X		
	Grand-Est	EPLFPA de la Haute-Marne	CFA de Chaumont (EPLFPA Haute-Marne)		A3D033462	51512	III	X		
		EPLFPA de Meurthe et Moselle	CFA de Meurthe et Moselle		A3MMA000002	51834	III	X		
	Guadeloupe	EPLFPA de Guadeloupe	CFA Guadeloupe		A3D0000070	51509	III		X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	CFA de la Haute Vienne		A3D0023902	51513	III	X		
		EPLFPA de Pau Montardon	Site d'Hasparren du CFA des Pyrénées Atlantiques		A3D0001429	51828	III		X	
		EPLFPA de Saintonge à Saintes	Site de Saintes du CFA de la Charente Maritime		A3D032047	51833	III		X	
		EPLFPA du Lot et Garonne	CFA du Lot et Garonne		A3D0021946	51517	III		X	
		Occitanie	EPLFPA d'Auch	CFA du Gers		A3D0027052	51515	III	X	
			EPLFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	Site de Carcassonne du CFA de l'Aude		A3D0005239	51829	III	X	
		EPLFPA de Perpignan Roussillon	CFA Pyrénées Orientales		A3D0025828	51510	III	X		
	EPLFPA du Tarn à Albi	Site de Lavaur du CFA du Tarn		A3D0007557	51831	III	X			
	Directeur de CFA/CFPPA	Bretagne	EPLFPA de Caulnes	CFPPA Caulnes		A3D0019360	51523	III	X	
Grand-Est		EPLFPA de Meurthe et Moselle	EPLFPA de Meurthe et Moselle		A3D029341	51647	III		X	
Guyane		EPLFPA de Guyane	CFPPA Macouria		A3D033466	51531	III		X	
Normandie		EPLFPA de Saint Hilaire du Harcouët	CFPPA Saint Hilaire du Harcouët		A3D0023958	51536	III	X		
		EPLFPA de Saint Lô Thère	CFPPA Saint Lô Thère		A3D033464	51537	III		X	
Nouvelle-Aquitaine		EPLFPA d'Angoulême	CFPPA Angoulême		A3D033465	51518	III	X		
		EPLFPA de Haute Corrèze - Neuvic	CFPPA Meymac		A3D006011	51532	III	X		
Directeur de CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFPA Campus Agronova	CFPPA Montbrison-Précleux		A3D0021041	51533	III		X	
		EPLFPA d'Aubenas	CFPPA Le Pradel		A3D018201	51530	III	X		
		EPLFPA d'Aurillac	CFPPA Aurillac		A3D0001627	51519	III		X	
		EPLFPA de Bourg en Bresse	CFPPA Bourg en Bresse		A3D011025	51520	III		X	
		EPLFPA de Grenoble Saint Ismier	CFPPA Grenoble Saint Ismier		A3D011429	51525	III	X		
		EPLFPA de La Côte Saint André	CFPPA La Côte Saint André		A3D011332	51529	III		X	
		EPLFPA de Montravel	CFPPA Montravel		A3D011667	51534	III	X		
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Valence	CFPPA Bourg les Valence		A3D011169	51521	III		X	
		ENILEA de Mamirolle-Poligny (EPLFPA)	CFPPA de l'ENILEA de Mamirolle-Poligny		A3D0025819	51541	III		X	
		EPLFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA La Barotte - Haute Côte-d'Or		A3D0002221	51528	III	X		
Directeur de CFPPA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLFPA de Quétigny Plombières Les Dijon	CFPPA de Dijon Quétigny		A3D032708	51539	III		X	
		EPLFPA du Morvan	CFPPA du Morvan		A3D002404	51542	III	X		
		Bretagne	EPLFPA de Guingamp Kemillen	CFPPA Guingamp		A3D0002755	51526	III	X	
	Centre-Val-de-Loire	EPLFPA de Chartres	CFPPA Chartres		A3D026751	51524	III	X		
	Grand-Est	EPLFPA de Châlons en Champagne	CFPPA L'Epine		A3D0004277	51527	III	X		
	Guadeloupe	EPLFPA de Guadeloupe	CFPPA de Grande Terre		A3D0021866	51540	III	X		
	Hauts-De-France	EPLFPA de l'Oise	EPLFPA de l'Oise		A3D032706	51718	III	X		
	Île-de-France	EPLFPA de Brié Comte Robert	EPLFPA de Brié Comte Robert		A3D034421	51593	III		X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFPA d'Aulun	Site d'Aulun du CFPPA de la Creuse		A3D0006097	51827	III	X		
		EPLFPA de Bressuire	CFPPA Bressuire		A3D010066	51522	III	X		
		EPLFPA de Pau Montardon	Site Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques		A3D0001436	51825	III	X		
		EPLFPA Edgard Pisani de Tulle Naves	CFPPA Tulle-Naves		A3D0005965	51538	III		X	
	Occitanie	EPLFPA de Castelnaudary	EPLFPA de Castelnaudary		A3D032219	51599	III		X	
EPLFPA de Mirande		Site de Mirande du CFPPA du Gers		A3D0007227	51832	III	X			
EPLFPA de Perpignan Roussillon		Site Rivesaltes du CFPPA Rivesaltes		A3D0005757	51826	III	X			
EPLFPA de Vic en Bigorre		Site de Lannemezan du CFPPA Hautes Pyrénées		A3D0007391	51830	III		X		
EPLFPA d'Ondes	CFPPA Ondes Grenade		A3D0007028	51535	III	X				

ANNEXE B**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE**

DGER/SET/SDEDC/BPCE

RENTREE SCOLAIRE 2026**DEMANDE D'AFFECTATION SUR UN POSTE DE DIRECTION D'EPLEFPA
CANDIDAT EXTERNE AU MAASA****DOCUMENTS À JOINDRE AU
DOSSIER À ADRESSER****par voie postale, sous couvert hiérarchique : DRAAF-
DAAF/SRFD-SFD** dont relève l'emploi postulé (cf . fiche de poste)**par courriel : DGER, BASE et RAPS****Identification du demandeur**

Nom		Prénom	
Matricule RenoiRh		Tel. Portable	
Adresse Mail		Situation Familiale	
Corps actif		Grade	
Corps inactif			
Etablissement			
Poste occupé			

Motifs de la demande de mobilité

(cocher la case correspondante)

Convenance personnelle ☐Mobilité double (« *demandes conjointes* » : compléter les cases ci-dessous) ☐

Nom du conjoint :

Matricule RenoiRh :

Rapprochement de conjoint (compléter les cases ci dessous si conjoint en poste au MAASA) ☐

Nom du conjoint :

Matricule RenoiRh :

Autre motif ☐

ANNEXE B bis

Candidats internes et externes au MAASA dont le conjoint / la conjointe est affecté(e) dans l'enseignement agricole technique public

Nom du conjoint :

Prénom du conjoint :

Matricule RENOIRh :

Corps :

Grade :

Discipline (si enseignant) :

Fonction :

Etablissement actuel :

Quotité actuelle de travail :

Joindre une copie de la demande de mobilité faite par le conjoint / la conjointe, s'il y en a une.

Date :

Signatures de l'agent candidat à un poste de direction et de son conjoint :

ANNEXE C
CANDIDATS EXTERNES AU MAASA

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoiRh	
------------------------------------	--	--------------------------	--

	AFFECTATIONS DEMANDEES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2026 (par ordre de priorité)	Type de poste	N° du poste
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

MOTIVATION DE LA DEMANDE (à remplir par l'agent, ou à rédiger sur papier libre)
Je m'engage à accepter toute affectation (correspondant à mes vœux) qui me sera proposée » Date et signature :

CANDIDATS EXTERNES AU MAASA

NOM – PRENOM du demandeur :		Matricule RenoiRh :	
-----------------------------	--	---------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

Entourer l'une des cases suivantes :		
Favorable	Défavorable	

Date, cachet et signature :

ANNEXE E

CANDIDATS EXTERNES AU MAASA

NOM – PRENOM du demandeur :	
-----------------------------	--

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'AUTORITE ACADEMIQUE D'ORIGINE

--

Entourer l'une des cases suivantes :

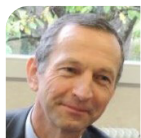
Favorable	Défavorable	
------------------	--------------------	--

Date, cachet et signature :

--

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

SECRÉTARIAT NATIONAL - 78 RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP



Vincent
FAVRICHON

Président du RAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrillon@agriculture.gouv.fr



Isabelle
PAYSANT

Secrétaire national du Réseau

Tél. : 01 49 55 46 78
Portable : 06 98 89 49 19
isabelle.paysant@agriculture.gouv.fr



Zita
HOUNYETIN

Chargée de mission

Tél. : 01 49 55 81 30
Portable : 07 62 60 32 47
zita.hounyetin@agriculture.gouv.fr

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES ILE -DE-FRANCE ET INTERNATIONAL
78 rue de varenne - 75349 paris 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Catherine Moulines : 01 49 55 56 18 / Stéphanie Maury : 01 49 55 56 18

Mail de la MAPS : liste-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr



Hervé REVERBORI
Coordonnateur de la mission

Tél. : 01 49 55 49 93
Portable : 07 64 61 65 26
herve.reverbiori@agriculture.gouv.fr



Laurent LARIVIÈRE

Tél. : 01 49 55 51 04
Portable : 07 62 86 15 10
laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:
Administration centrale: DGAL, SG: DPT, DES, DSS
Agents à l'international
DDT et DDPP: Val d'Oise
Etablissements publics: INRAE, CIRAD
Autres structures/agents détachés: Val d'Oise
Référent national: INRAE

Suit les agents en poste:
Administration centrale: SG: SAFSL et DICOM
DRIAAF
Enseignement supérieur: APT Palaiseau, Institut Agro Paris
FCPR
Référent national : AgroParis Tech, Institut Agro



Anne COYNE

Tél. : 01 49 55 50 52
Portable : 06 50 70 24 46
anne.coyne@agriculture.gouv.fr



Sylvie PIERRARD

Tél. : 01 49 55 52 41
Portable : 07 63 04 04 75
sylvie.pierrard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:
Administration centrale: CGAAER, DGPE, SNUM (Paris, Toulouse)
Établissements publics: INAO, Agence BIO
Agents du secteur privé
Référente nationale: Agence BIO, INAO

Suit les agents en poste:
Administration centrale: DGER, SG, déchargés syndicaux
DDT et DDPP: Essonne
Enseignement technique: EPLEFPA de Saint Germain en Laye, EPLEFPA de Brie-Comte-Robert, EPLEFPA de La Bretonnière, CEZ de Rambouillet
Etablissements publics: ANSES (Maisons-Alfort)
Autres structures/agents détachés: Essonne
Référente nationale: ANSES



Catherine RACE

Tél. : 01 49 55 51 54
Portable : 06 69 24 83 74
catherine.race@agriculture.gouv.fr



Éric DUMOULIN

Tél. : 01 49 55 83 40
Portable : 07 60 47 47 23
Eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

Administration centrale : SG : SRH, DAC des ministères autres que MASA

DDT et DDPP : Yvelines

Enseignement supérieur : ENSP, ODEADOM

Autres structures/agents détachés : Yvelines

Référente nationale : ODEADOM

Suit les agents en poste :

Administration centrale : SSP (Paris, Toulouse), Cabinet, Bureau du Cabinet, MTE : suivi des agents agriculture au MTECT, dont DGAMPA

DDT et DDPP : Seine-et-Marne

DRIEAT

Enseignement supérieur : ENVA

Etablissements publics : FranceAgriMer, (Montreuil), AESN

Autres structures/agents détachés : Seine-et-Marne



Anne-Marie GRIFFON

Tél. : 01 49 55 54 87
Portable : 06 58 84 50 87
Anne-marie.griffon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

Administration centrale : SG : DAJ, ASMA

DDT et DDPP : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

Etablissements publics : ASP, ONF et CNPF

Autres structures/agents détachés : Paris, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

**MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES NORD-EST
HAUTS-DE-FRANCE ET GRAND-EST**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : 78 RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP

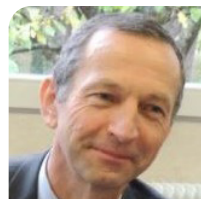
Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Pascale Caro : 01 49 55 57 85 / Céline Aglietti : 01 49 55 59 27

Mail : liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr



Michel GOMEZ
Coordonnateur de la MAPS

Tél. : 01 49 55 59 67
Portable : 07 64 36 60 77
michel.gomez@agriculture.gouv.fr



Vincent FAVRICHON
IGAPS –Président du collège des IGAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favricon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Pas-de-Calais

Enseignement technique : Pas-de-Calais

Autres structures/agents détachés : Pas-de-Calais

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Grand-Est

DDT (M) / DD(ETS)PP : Somme

Enseignement technique : Somme



Catherine ROGY

Tél. : 01 49 55 56 30
Portable : 06 63 35 97 55
Catherine.rogly1@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP: Aube, Nord, Haut-Rhin

Enseignement technique : Aube, Nord, Haut-Rhin

Autres structures/agents détachés: Aube, Nord, Haut-Rhin

ONF: Hauts-de-France, Grand-Est



Huguette THIEN-AUBERT

Tél. : 01 49 55 59 96
Portable : 07 60 81 26 28
huguette.thien-aubert@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Hauts-de-France

DDT / DD(ETS)PP: Meurthe-et-Moselle

Enseignement technique: Meurthe-et-Moselle

Enseignement supérieur: AgroParisTech (Nancy)

Établissements publics MAA-MTE: IFCE Rosières aux Salines, ANSES Nancy et Pixérécourt, IGN Champigneules, IGN – LIF Nancy, INFOMA (Nancy)

Autres structures/agents détachés: Meurthe-et-Moselle



Martial PINEAU

Tél. : 01 49 55 86 32
Portable : 07 61 44 21 10
martial.pineau@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Enseignement technique: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Enseignement supérieur: ENGEEES

Autres structures/agents détachés: Moselle, Oise, Bas-Rhin



Christophe MARTINET

Tél. : 01 49 55 46 08
Portable : 06 61 38 95 26
christophe.martinet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT (M) / DD(ETS)PP: Ardennes, Aisne, Haute-Marne

Enseignement technique: Ardennes, Aisne, Haute-Marne

Établissements publics MAA-MTE : VNF DT NE Nancy, VNF Alsace, VNF HdF

DR ASP: Hauts-de-France, Grand-Est

OFB: Hauts-de-France, Grand-Est

Autres structures/agents détachés: Ardennes, Aisne, Haute-Marne

Référent national: VNF



Marie-Christiane CASALA

Tél. : 01 49 55 55 10
Portable : 07 85 45 12 24
marie-christiane.casala@agriculture.gouv.fr

DREAL: Hauts-de-France

DREAL: Grand-Est

DDT(M) / DD(ETS)PP : Meuse, Vosges, Marne

Enseignement technique: Meuse, Vosges, Marne

INAO: Grand-Est

Autres structures/agents détachés: Meuse, Vosges, Marne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 06 58 24 01 26 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 07 64 46 21 69 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogoz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Jean-Pascal FAYOLLE
Coordonnateur de la mission (Lyon)

Portable : 06 58 62 15 25
jean-pascal.fayolle@agriculture.gouv.fr



Jean-Pierre GRAULE
(Lyon)

Portable : 06 99 82 67 88
jean-pierre.graule@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Auvergne-Rhône-Alpes
DDT/DD(ETS)PP : Allier, Puy-de-Dôme
Enseignement technique : Allier, Puy-de-Dôme
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Clermont-Ferrand, Lyon)
Autres structures/agents détachés : Allier, Puy-de-Dôme

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère
Enseignement technique : Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA Rhône
Autres structures et agents détachés : Haute-Loire, Haute-Savoie, Isère



Catherine MARCELLIN
(Lyon)

Portable : 06 64 85 78 20
catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr



Sylvestre CHAGNARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 40 33
Portable : 06 84 27 22 16
sylvestre.chagnard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon - Clermont-Ferrand)
DDT/DD(ETS)PP : Loire, Savoie
Enseignement technique : Loire, Savoie
Enseignement supérieur : VetAgroSup (Clermont-Ferrand, Lyon)
Établissements publics MAA-MTE : OFB (Lyon - Clermont)
Autres structures/agents détachés : Loire, Savoie

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bourgogne-Franche-Comté
DDT/DD(ETS)PP : Côte-d'Or, Doubs, Jura
Enseignement technique : Côte-d'Or, Doubs, Jura
Autres structures/agents détachés : Côte-d'Or, Doubs, Jura



Sylvie VALENTIN
(Lyon)

Portable : 07 61 30 97 43
sylvie.valentin@agriculture.gouv.fr



Jean-Luc LINARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 42 14
Portable : 07 60 44 52 47
jean-luc.linard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ardèche, Drôme
Enseignement technique : Ardèche, Drôme
Enseignement supérieur : AgroParistech (Clermont-Ferrand), InstitutAgro (Dijon, Clermont-Ferrand)
Établissements publics MAA-MTE : INRAE Auvergne-Rhône-Alpes, INAO Valence
Autres structures/agents détachés : Ardèche, Drôme

Suit les agents en poste :

DREAL : Bourgogne-Franche-Comté
DDT/DD(ETS)PP : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort
Enseignement technique : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort
Infoma : Corbas
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Dijon, Mâcon), OFB et VNF (Dijon), ONF Bourgogne-Franche-Comté, IFCE Bourgogne-Franche-Comté (Besançon et Mâcon)
Autres structures/agents détachés : Haute-Saône, Yonne, Territoire-de-Belfort

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 06 58 24 01 26 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 07 64 46 21 69 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilie Drogoz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Chantal BAUDIN
(Lyon)

Portable : 06 07 87 43 80
chantal.baudin@agriculture.gouv.fr



Anne RIZAND
(Dijon)

Portable : 06 17 12 58 79
anne.rizand@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Ain, Rhône, Cantal

Enseignement technique: Ain, Rhône, Cantal

Établissements publics MAA-MTE: IFCE Auvergne-Rhône-Alpes, IGN (Lyon), ONF Auvergne-Rhône-Alpes, VNF (Lyon), INAO Aurillac

Autres structures/agents détachés: Ain, Rhône, Cantal

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Nièvre, Saône-et-Loire

Enseignement technique: Nièvre, Saône-et-Loire

Établissements publics MAA-MTE: ASP Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon), ASP Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon)

Autres structures/agents détachés: Nièvre, Saône-et-Loire

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

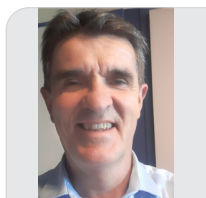
SITE DE TOULOUSE : DRAAF OCCITANIE - BÂT.D-1 PLACE EMILE BLOUIN - CS 70005 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

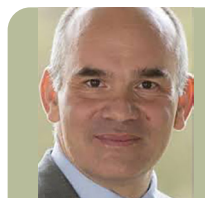
Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Benoît LAVIGNE
Coordonnateur de la mission (Toulouse)

Portable : 06 08 65 79 16
benoit.lavigne@agriculture.gouv.fr



Jean CEZARD
(Toulouse)

Portable : 06 50 66 25 34
jean.cezard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP: Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Enseignement technique: Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Enseignement supérieur : ENSFEA

Établissements publics: Parc National des Pyrénées, ONF Agence territoriale Ariège/Aude/Pyrénées Orientales

Autres structures et agents détachés: Ariège, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM: Occitanie

DDT/DD(ETS)PP: Haute-Garonne, Lot,

Enseignement technique: Haute-Garonne, Lot

Établissements publics: ONF DT Sud Méditerranée et Occitanie, Agence Territoriale Hérault/Gard, Agence territoriale Haute-Garonne/Hautes-Pyrénées/Gers, Agence territoriale RTM Pyrénées

Autres structures/agents détachés: Lot, Haute-Garonne



Mario CHARRIERE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 61 63
Portable : 06 75 85 36 45
mario.charriere@agriculture.gouv.fr



Cécile DUMAINE-ESCANDE
(Toulouse)

Tél. : 05 61 10 25 34
Portable : 07 61 19 10 46
cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aveyron, Lozère

Enseignement technique: Aveyron, Lozère

Établissements publics: ASP Occitanie, Parc National des Cévennes, ONF Agence Territoriale Lozère

Autres structures et agents détachés: Aveyron, Lozère

Suit les agents en poste :

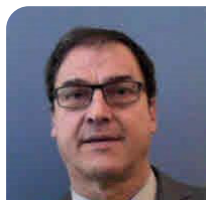
DREAL: Occitanie, DIRSO, MTE-CVRH

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aude, Gers, Tarn-et-Garonne

Enseignement technique: Aude, Gers, Tarn-et-Garonne

Établissements publics: SCHAPI 31, OFB DR Haute-Garonne, VNF 31, Météo-France

Autres structures/agents détachés: Aude, Gers, Tarn-et-Garonne



Bernard VIU
(Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 03
Portable : 07 78 82 29 52
bernard.viu@agriculture.gouv.fr



Sophie BERANGER-CHERVET
(Montpellier)

Tél. : 04 67 10 18 02
Portable : 06 85 90 29 96
sophie.beranger-chervet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM et DREAL : PACA

DDT(M)/DD(ETS)PP: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence,

Enseignement supérieur: ENSP Marseille

Enseignement technique: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence

Établissements publics: PN Mercantour, PN Calanques, INRAE et IGN Aix-en-Provence, DPFM, CEREMA, ASP PACA-Corse, OFB DR PACA, ANSES 06, ONF : Agence DFCI, Agences Etudes et Travaux Midi-Méditerranée, Agence Territoriale Bouches du Rhône/

Vaucluse et Agence territoriale Alpes de Haute Provence

Autres structures et agents détachés: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM: Corse

DREAL: Corse

DDT(M)/DD(ETS)PP: Var, Vaucluse, Corse-du-Sud

Enseignement technique: Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse

Établissements publics: Parc National de Port-Cros, Conservatoire botanique PACA, INAO (Corse, Var et Vaucluse), ONF : Agence Alpes-Maritimes / Var et Corse du Sud, OFB Hérault (centre national)

Autres structures et agents détachés: Var, Vaucluse, Corse-du-Sud

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : DRAAF OCCITANIE - BÂT.D-1 PLACE EMILE BLOUIN - CS 70005 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Rémi BOUTROUX
(Montpellier)

Portable : 06 08 69 62 15
remy.boutroux@agriculture.gouv.fr



Catherine CARRÈRE-ROLAND
(Montpellier)

Portable : 06 77 10 48 45
catherine.carrere-roland@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Hautes-Alpes, Gard, Hérault

Enseignement technique : Gard, Hérault, Lycée de la Mer à Sète

Établissements publics : IFCE Uzès (dont antenne Aveyron et Haute-Garonne), INAO Occitanie, IFCE du Gard-Antenne de l'Aveyron, Parc National des Ecrins, ONF Hautes-Alpes et RTM

Autres structures et agents détachés : Gard, Hérault, Hautes-Alpes

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Haute-Corse, Tarn

DML : Haute-Corse

Enseignement supérieur : ENVT, Institut Agro (y compris Florac), CIHEAM, CIRAD, AgroParisTech Montpellier

Enseignement technique : Tarn

Établissements publics : ONF Haute-Corse, Agence territoriale Aveyron/-Lot/Tarn/Tarn et Garonne, ANSES, INRAE Montpellier

Autres structures et agents détachés : Haute-Corse, Tarn

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Nathalie Lepage : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin : 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : CITÉ ADMINISTRATIVE – 2 RUE JULES FERRY - 33000 BORDEAUX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



François BONNET
Coordonnateur de la mission (Tours)

Tél. : 02 47 70 82 39
Portable : 06 32 74 16 62
francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr



Sophie BOUYER
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 91
Portable : 06 65 80 54 89
sophie.bouyer@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
DDT(M) et DDPP : Indre-et-Loire
Enseignement technique : Indre-et-Loire
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Indre-et-Loire), IFCE (Indre-et-Loire), INRAE (Indre-et-Loire)
Autres structures/agents détachés : Indre-et-Loire, SGAR Centre Val de Loire
Référent national : co-référent FAM

Suit les agents en poste :

DDT et DD(ETS)PP : Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Enseignement technique : Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Deux-Sèvres), INRAE (Deux-Sèvres, Vienne), ONF Agence territoriale Poitou-Charentes (Poitiers)
Autres structures/agents détachés : Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne



Christine GUÉRIN
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 38
Portable : 07 78 14 94 82
christine.guerin@agriculture.gouv.fr



Murièle MILLOT
(Tours)

Tél. : XXX
Portable : 06 59 71 13 06
muriele.millot@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Cher, Creuse, Haute-Vienne
Enseignement technique : Cher, Creuse, Haute-Vienne
Établissements publics MAA-MTE : INRAE (Haute-Vienne), IFCE (Arnac-Pompadour), ONF Agence territoriale Berry Bouronnais (Bourges), ONF Agence territoriale Limousin (Limoges)
Autres structures/agents détachés : Cher, Creuse, Haute-Vienne
Référente nationale : co-référente IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Centre-Val de Loire
DDT(M)/DD(ETS)PP : Eure-et-Loir, Indre, Loiret
Enseignement technique : Eure-et-Loir, Indre, Loiret
Établissements publics MASA-MTE : INRAE (Loiret), IGN (Nogent-sur-Vernisson), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Orléans), DR OFB Centre-Val de Loire, ONF DT Centre-Ouest-Aquitaine et Agence territoriale Val de Loire (Boigny-sur-Bionne)
Autres structures/agents détachés : Eure-et-Loir, Indre, Loiret (dont Commissariat général au Développement durable - CGDD (Orléans))
Référente nationale : IGN



Alain MESPLEDE
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 54
Portable : 06 99 70 23 99
alain.mesplede@agriculture.gouv.fr



Jean-Charles QUINTARD
(Bordeaux)

Portable : 06 08 05 41 61
jean-charles.quintard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne
Enseignement supérieur : Bordeaux Sciences Agro
Enseignement technique : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne
Établissements publics MASA-MTE : INRAE (Villeneuve d'Ornon), IFCE (Bordeaux et Villeneuve-sur-Lot), IGN DT Sud-Ouest (Saint-Médard-en-Jalles), INAO DT Aquitaine et Poitou-Charentes, ONF Agence territoriale Landes-Nord aquitaine (Bruges)
Autres structures/agents détachés : Gironde, Landes, Lot-et-Garonne

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Charente, Charente-Maritime
Enseignement technique : Charente, Charente-Maritime, Lycée maritime (La Rochelle)
Établissements publics MAA-MTE : DR-ASP Nouvelle-Aquitaine, ASP siège (Limoges), Conservatoire du Littoral (Rochefort)
Autres structures/agents détachés : Charente, Charente-Maritime
Référent national : co-référent ASP

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Nathalie Lepage : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin : 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : CITÉ ADMINISTRATIVE – 2 RUE JULES FERRY - 33000 BORDEAUX

Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Sylvie BONNET
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 50
Portable : 07 63 30 14 07
sylvie.bonnet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Nouvelle-Aquitaine

DDT(M)/DD(ETS)PP : Corrèze, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques

Enseignement technique : Corrèze, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques,
Lycée maritime (Ciboure)

Établissements publics MAA-MTE : IFCE (Pau-Gelos), INAO (Pau),
DR OFB Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), ONF Agence territoriale
Pyrénées-Atlantiques (Pau)

Autres structures/agents détachés : Corrèze, Dordogne,
Pyrénées-Atlantiques

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

SITE DE RENNES : CITÉ DE L'AGRICULTURE, 15 AVENUE CUCILLÉ – 35047 RENNES CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) :

Bénédicte Letellier: 02 99 28 20 56 (DR de Bretagne, DDI 35, 49, 53, 61, EA Bretagne, ASP Bretagne, INAO, INRAE, CEREMA, OFB, ONF 35 et 61) /
Stéphanie Mobihan: 02 99 28 22 83 (DR de Normandie, DDI 22, 27, 50, 56, 85, EA Normandie, ASP Normandie, Institut AGRO Rennes, ONF 22, IGN, ANSES) /
Catherine Tirado: 02 99 28 22 86 (DR de Pays de la Loire, DDI 14, 29, 44, 72, 76, EA Pays de la Loire, ASP Pays de la Loire,
Lycées maritimes, ONIRIS, IFCE, ONF 44 et 76)

Mail : liste-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Thierry PLACE
Coordonnateur de la mission

Tél. : 02 99 28 22 88
Portable : 06 09 37 73 70
Thierry.place@agriculture.gouv.fr



Benoît JACQUEMIN

Tél. : 02 99 28 20 67
Portable : 06 74 85 63 15
benoit.jacquemin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Normandie
DRAAF /FAM : Normandie
DDT(M) /DDPP : Sarthe, Seine-Maritime
Enseignement technique : Bretagne (Côtes-d'Armor et Ille-et-Vilaine)
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 76, ONF 76, ASP Normandie, DIR MEMN
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Seine-Maritime, Sarthe

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bretagne
DREAL : Bretagne
DDT(M) /DD(ETS)PP : Ille-et-Vilaine, Vendée
Enseignement technique : Normandie (Calvados, Orne et Seine-Maritime)
Établissements publics MAA-MTE : ONF 35
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Ille-et-Vilaine (dont OFB), Vendée



Patrick SEAC'H

Tél. : 02 99 28 22 91
Portable : 06 68 61 51 53
patrick.seach@agriculture.gouv.fr



Luc CHALLEMEL-DU-ROZIER

Tél. : 02 99 28 22 84
Portable : 06 13 61 08 54
luc.challemel-du-rozier@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF : Pays de la Loire
DDT(M) /DDPP : Finistère, Loire-Atlantique, Orne
Enseignement technique : Finistère, Loire-Atlantique
Établissements publics MAA-MTES : ONF 44 et 61 CEREMA 29 et 44
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Finistère, Loire-Atlantique, Orne

Suit les agents en poste :

DDT(M) /DDPP : Calvados, Eure, Morbihan
Enseignement technique : Pays de la Loire (Sarthe et Mayenne), Eure, Morbihan
Établissements publics MAA-MTES : ASP Bretagne et Pays-de-Loire, INRAE Bretagne
INAO : Calvados-Nantes
IGN : Calvados-Nantes
DIR NAMO
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Calvados, Eure, Morbihan
Référent national : CEREMA



Françoise POL

Tél. : 02 99 28 22 92
Portable : 06 66 71 07 49
francoise.pol1@agriculture.gouv.fr



Caroline GUILLAUME

Tél. : 02 99 28 22 89
Portable : 06 07 60 26 22
caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M) /DD(ETS)PP : Côtes-d'Armor, Manche, Mayenne
Établissements publics MAA-MTE : IFCE (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire)
Enseignement technique : Manche, Vendée
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Côtes-d'Armor, Manche, Mayenne
Référente nationale : IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Pays de la Loire,
DDT(M) /DD(ETS)PP : Maine-et-Loire
Enseignement technique : Maine-et-Loire
Enseignement supérieur : Institut AGRO Rennes et Angers, ONIRIS
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA 49, INAO 49
Autres structures et agents détachés / en disponibilité : Maine-et-Loire

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

**MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES
À L'OUTREMER**

DRAAF OCCITANIE - BÂT.D-1 PLACE EMILE BLOUIN - CS 70005 - 31952 TOULOUSE CEDEX 9

Chargée d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Sandrine Taureau : 05 61 10 62 29

Mail de la MAPS : *liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr*



Valérie CAMPOS

Tél. : 05 61 10 61 56
Portable : 07 62 26 33 63
valerie.campos@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion
COM et TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française,
Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon